



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

147^e Assemblée de l'UIP

Luanda (Angola)
23-27 octobre 2023



INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LES PARTICIPANTS

La 147^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) et les réunions connexes se tiendront à l'Assemblée nationale d'Angola, à Luanda (République d'Angola), du 23 au 27 octobre 2023.

Inscription et badges pour l'Assemblée

Il est conseillé aux délégations de s'inscrire en ligne d'ici au 16 octobre 2023 au moyen du lien d'inscription sur la page web de la 147^e Assemblée.

L'inscription sur place sera possible :

- le samedi 21 octobre de 9 h à 18 h,
- du dimanche 22 octobre au jeudi 26 octobre, de 8 h à 18 h 30 et
- le vendredi 27 octobre de 8 h à 18 h.

Accréditation presse et médias

Seuls les membres confirmés de la presse et des médias recevront une accréditation. Pour cela, un courrier de votre organe de presse et un exemplaire de votre carte de presse doivent être envoyés à press@ipu.org en plus de votre inscription en ligne.

Un centre de presse sera opérationnel du dimanche 22 octobre au vendredi 27 octobre 2023. Pour toute demande, veuillez contacter l'équipe chargée de la communication à : press@ipu.org.

L'UIP accorde la plus haute importance au respect de la vie privée de ses Membres et partenaires. Pour plus d'informations sur la politique de l'UIP en matière de données, veuillez consulter notre [Déclaration de confidentialité](#).

Hébergement

Les participants doivent s'occuper de leur hébergement pour leur séjour à Luanda. Le Parlement hôte a sélectionné plusieurs hôtels de Luanda en tant qu'hôtels officiels. Une liste des hôtels officiels de l'Assemblée, ainsi qu'un lien donnant accès au formulaire de réservation est disponible sur le site <https://ipu147.ao>.

Pour faciliter le processus de réservation, veuillez envoyer la confirmation de participation et la composition de votre délégation, ainsi que les dates d'arrivée et le nom de l'hôtel de votre choix, au plus tard le 23 août 2023 à : 147ipu@parlamento.ao.

Les participants doivent prendre en charge leurs frais d'hébergement et de déplacement ainsi que ceux liés à leur couverture médicale internationale et à leur assurance voyage, et leurs dépenses accessoires.

Formalités d'obtention de visas

Des visas seront délivrés sans frais à tous les délégués officiels participant à la 147^e Assemblée à Luanda (République d'Angola). Pour obtenir un visa angolais, les voyageurs doivent se mettre en contact avec la mission diplomatique/consulaire de la République d'Angola la plus proche.

Tous les délégués en provenance de pays n'ayant pas de mission diplomatique/consulaire se verront accorder un visa de courtoisie à leur arrivée à l'aéroport international de Luanda. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site <https://ipu147.ao>.

Une liste de pays pour lesquels aucun visa n'est exigé figure sur le site web de l'Assemblée : <https://ipu147.ao>.

F

#IPU147

Sécurité

Le Parlement hôte prendra les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous les participants et de leurs biens pendant la 147^e Assemblée de l'UIP en République d'Angola. À cet égard, les délégués doivent porter EN PERMANENCE le badge de la 147^e Assemblée de l'UIP, que ce soit sur le lieu de l'Assemblée ou dans tous les événements officiels auxquels ils sont conviés.

Dans le cadre des mesures de sécurité, toutes les personnes et leurs effets personnels (sacs/bagages) seront contrôlés à l'entrée du lieu de l'Assemblée.

Les badges d'identification auront un code couleur pour aider le personnel de sécurité. Les badges perdus doivent être immédiatement signalés au guichet d'inscription et d'information. Les délégués sont priés de présenter leur badge lors des contrôles de sécurité à l'entrée de l'Assemblée nationale d'Angola.

Arrivées et départs

Il est demandé à toutes les délégations d'indiquer des informations précises sur les arrivées et départs (dates et heures ainsi que détails des vols) de leurs délégués à 147ipu@parlamento.ao.

Un guichet d'accueil sera à la disposition de tous les participants à l'aéroport international de Luanda. Le Parlement hôte prendra en charge le transport de tous les délégués, de leur arrivée jusqu'à leur hôtel, ainsi que pour leur départ.

Des services de navettes seront mis à disposition entre les hôtels de l'Assemblée et l'Assemblée nationale d'Angola, ainsi que pour tous les événements officiels pendant l'Assemblée. Les horaires seront indiqués au guichet d'information de chaque hôtel. Si votre délégation souhaite louer un véhicule, veuillez envoyer par courriel votre demande de véhicule accrédité par les autorités à : 147ipu@parlamento.ao.

INFORMATIONS UTILES

Assurance

Il est conseillé à tous les participants de souscrire une police d'assurance. Tous les délégués doivent également disposer d'une assurance maladie internationale pour voyager vers la République d'Angola.

Réunions bilatérales

Un nombre limité de salles seront réservées pour les réunions bilatérales/réunions à huis clos. Les salles des réunions bilatérales seront disponibles du 22 au 27 octobre 2023 et il est possible de les réserver pour des créneaux de 30 minutes, en fonction de leur disponibilité et sur le principe du premier arrivé, premier servi. Les réservations de salles pour des réunions bilatérales seront possibles à partir du 22 octobre 2023 en les envoyant au Service des conférences de l'UIP, à l'adresse conf-services@ipu.org, en indiquant pour objet "147 bilateral meeting request".

Internet

Un réseau wifi gratuit est disponible partout sur le lieu de l'Assemblée.

Services médicaux

Des services de premiers secours et du personnel médical seront disponibles dans chaque hôtel et sur le lieu de l'Assemblée.

Tous les autres services médicaux seront à la charge des participants. Assurez-vous de disposer d'une assurance maladie internationale. Les personnes suivant un traitement médical spécial sont invitées à apporter des médicaments en quantité suffisante.

Le Secrétariat du Parlement hôte doit être informé de tout traitement médical spécifique ou d'autres indications (exigences diététiques, allergie, mobilité réduite) dès que possible (ces informations peuvent être indiquées lors de l'inscription en ligne), de sorte que les précautions ou les mesures requises puissent être prises.

Il existe huit hôpitaux de référence à Luanda : le Prenda Hospital, la Girassol Clinic, le Cardeal Dom Alexandre do Nascimento Hospital pour les maladies cardio-pulmonaires, le Josina Machel Hospital, la Sagrada Esperança Clinic, la Multiperfil Clinic, la maternité et l'Hôpital pédiatrique Azancot de Menezes, l'Hôpital militaire et le Luanda General Hospital. Ces huit hôpitaux se tiendront prêts à apporter des services médicaux si nécessaire pendant l'événement.

Les délégués sont priés de présenter leur certificat de vaccination contre la COVID-19 à leur arrivée.

Tous les délégués qui ne pourront pas présenter ce certificat devront fournir à leur arrivée un résultat de test RT-PCR négatif de moins de 48 heures.

Les délégués qui quittent l'Angola pour se rendre dans un pays exigeant un test RT-PCR négatif doivent l'obtenir avant leur départ.

Services également disponibles sur le lieu de l'Assemblée :

- GAB/bureau de change
- Service d'impression à la demande
- Restaurants et cafés
- Agence de voyage

AUTRES INFORMATIONS UTILES

Climat et météo

Les températures moyennes en octobre oscillent entre 23 et 28 °C.

Heure

L'heure à Luanda est GMT+1.

Alimentation électrique

Le réseau électrique à Luanda est de 220 V CA, 50 Hz. Les prises sont de type C, soit à deux broches rondes.

Télécommunications

Les fournisseurs de télécommunications mobiles angolais sont les suivants :

- Unitel
- Movicel
- Africell

Les opérateurs de téléphonie mobile fournissent un accès à Internet par GSM, UMTS, 3G, 4G et 5G. Les cartes SIM cellulaires sont disponibles partout. Toutefois, tout acheteur/utilisateur de carte SIM à Luanda est légalement tenu de s'enregistrer pour activer sa carte en présentant un document d'identification (carte d'identité ou passeport). La carte SIM peut être enregistrée au point d'achat.

Services bancaires et monnaie

La monnaie locale est le kwanza (AOA). Les taux de change sont indexés sur l'USD. Les horaires normaux des banques sont de 8 h à 15 h, du lundi au vendredi. Des services bancaires sont disponibles dans toutes les banques commerciales. Pour la plupart, les banques ont des distributeurs acceptant les cartes Visa et MasterCard.

Des bureaux de change sont disponibles partout dans la ville de Luanda.

La plupart des devises internationalement reconnues peuvent être changées dans les banques commerciales, les hôtels et à l'aéroport international de Luanda. Les principales cartes de crédit sont acceptées dans la plupart des hôtels, des restaurants et des commerces.

Horaires des commerces et des entreprises

Les services publics ouvrent de 8 h à 15 h, du lundi au vendredi. Les horaires d'ouverture habituels des commerces sont de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi, et entre 8 h et 15 h les week-ends. La plupart des centres commerciaux ouvrent de 8 h à 22 h tous les jours.

Tabac

Fumer, y compris les cigarettes électroniques, n'est pas autorisé dans les lieux intérieurs (hôtels, restaurants, etc.). Des détails sur les espaces pour fumeurs dans les lieux de réunion seront communiqués.

RÉGLEMENTATION DOUANIÈRE

Tout délégué souhaitant apporter du matériel électronique spécialisé en Angola est tenu de remplir un formulaire douanier téléchargeable sur le site web <https://ipu147.ao>. Pour plus d'informations ou des éclaircissements, veuillez contacter 147ipu@parlamento.ao.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LUANDA

D'autres informations et une assistance sont disponibles auprès du Secrétariat du Parlement d'Angola pour la 147^e Assemblée aux coordonnées suivantes :

Téléphone : +244 924612927 (Anglais)
+244 940266360 (Anglais)
+244 940266420 (Français)
+244 998063101 (Anglais)

Courriel : 147ipu@parlamento.ao

Site web : <https://ipu147.ao>